

**ANNONCE DE LA FIN DE LA CONCERTATION – RÉVISION ALLÉGÉE N°12 DU PLUiH –
CRÉATION D'UN NOUVEAU SOUS-SECTEUR DE TYPE NL SPÉCIFIQUE AU DOMAINE SKIABLE
DE LELEX-CROZET SUR LA COMMUNE DE LÉLEX**

La concertation concernant la révision allégée n°12 du PLUiH, portant sur la création d'un nouveau sous-secteur de type NI spécifique au domaine skiable de Lélex-Crozet sur la commune de Lélex, engagée le 7 août 2025, prendra fin le **dimanche 3 mai 2026 à minuit**. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-allee12-pluih>.

Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.

Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.



QR Code – accès au dossier